



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Déclaration d'accessibilité numérique Droits des passagers aériens

Version 13 octobre 2022

Table des matières

Déclaration d'accessibilité numérique Droits des passagers aériens.....	1
1 Déclaration d'accessibilité.....	3
1.1 État de conformité.....	3
1.2 Résultats des tests.....	3
1.3 Établissement de cette déclaration d'accessibilité.....	3
1.3.1 Technologies utilisées pour la réalisation du site.....	3
1.3.2 Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité.....	3
1.3.3 Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité.....	4
1.4 Retour d'information et contact.....	4
1.5 Voies de recours.....	4

1 Déclaration d'accessibilité

La DGAC s'engage à rendre le sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi du 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la DGAC a mis en œuvre une démarche de prise en compte de l'accessibilité numérique de manière globale, qui se traduit notamment au travers des documents suivants :

- [Schéma pluriannuel de la DGAC](#) ;
- [Plan d'action annuel de la DGAC](#) ;

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site « Droits Passagers Aériens »

1.1 État de conformité

Le site « Droits Passagers Aériens » (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr>) est conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#).

1.2 Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 14 mars 2022 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 100% au RGAA version 4.1.

1.3 Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 11 mai 2022.

1.3.1 Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- Outil de gestion de contenus : framework interne de la DGAC BORIS

1.3.2 Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 87 et NVDA 2021.1
- Firefox 87 et JAWS 2019

- Safari 14 et VoiceOver 10.15

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

1.3.3 Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page 1 : Accueil (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/>)
- Page 2 : Contact (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/rgaa?page=contact>)
- Page 3 : Qui sommes-nous ? (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/qui-sommes-nous>)
- Page 4 : Accessibilité (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/rgaa?page=accessibilite>)
- Page 5 : Plan du site (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/rgaa?page=plan-du-site>)
- Page 6 : FAQ (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/je-m-informe>)
- Page 7 : Je signale (<https://droits-passagers-aeriens.aviation-civile.gouv.fr/public/signalement?new-signalement=true>)

1.4 Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

La Direction Générale de l'Aviation Civile s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

La Direction Générale de l'Aviation Civile invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter [par le formulaire du site](#) afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

1.5 Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signaliez et que vous

ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Un [formulaire de contact](#) ;
- La [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- Un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- Une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.



Direction générale de l'Aviation
civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél. : 33 (0)1 58 09 43 21